

# ARRÊTÉ N° 62 /2018

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
pour l'accès au grade de  
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

à compter du 17 Mai 2018

Le Président du Centre de Gestion du Tarn,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°92-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

- Vu le décret n°93-555 du 26 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

- Vu l'arrêté n° 43 du 19 avril 2017 portant ouverture du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

- Vu l'arrêté n° 81 du 5 juillet 2017 portant ouverture d'une nouvelle période d'inscription du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives,

- Vu les conventions de partenariat avec les Centres de Gestion des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine,

- Vu le procès-verbal du jury d'admission en date du 13 avril 2018 fixant la liste des candidats admis.

## ARRÊTÉ

**Article 1** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **Conseiller territorial des activités physiques et sportives**, établie à compter du 17 mai 2018 est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Cette inscription est valable 2 ans, renouvelable 2 fois un an sur demande écrite de l'intéressé(e) à la fin de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année et 1 mois avant la date d'anniversaire.

Le décompte du délai d'inscription sur la liste d'aptitude est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie et de longue durée, pendant la durée d'accomplissement des obligations du service national et également pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat. Il est également suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la

**LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE  
DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

**A compter du 17 mai 2018**  
(extrait de l'arrêté n° 62 du 17/05/2018)

NOM	ADRESSE
ABDESSELEM Samia	35 rue Sévigné 24100 BERGERAC
AOMAR Nagim-Matthias	11 route de Las Taillados 31410 MAUZAC
AYAD Billy	81 bis av Georges Clémenceau 47600 NERAC
BELLOC Stéphanie	
BURON Pauline	15 rue Adrien Pressemane 33400 TALENCE
CONEIM Eric	9 rue de Plein Soleil 33320 LE TAILLAN MEDOC
DARRIBEAU Aurélie	23 rue du 8 Mai 32000 AUCH
EL RHANDOUR Eric	6 all. Fragonard 47510 FOULAYRONNES
FIGUIERE Frédéric	
GUERRESCHI Paul	14 rue des Troènes 33150 CENON
LAMOUCHE Benoit	5 rue Gabriel Jaulin 16100 COGNAC
MARQUET Franck	322A rue des Gitonnelles 17190 SAINT GEORGES D'OLERON
MASTROTTO Aurélie	21 rue Paul-Jean Toulet 64140 BILLERE
MERCIER Mathieu	7, rue du Sabarhèz 09400 TARASCON SUR ARIEGE